

<https://www.yoleok.org/Evolution-des-regles-de-jauge-de.html>



Evolution des règles de jauge de la Yole OK

- La Yole-OK - Règles de jauge, constitution -



Date de mise en ligne : jeudi 1^{er} juillet 2004

Copyright © AspryOK : Association Sportive des pratiquants de Yole-OK -

Tous droits réservés

Cet article a pour objectif de permettre de se faire une idée des évolutions de la série au cours du temps.

Les archives sont à l'étude et de nombreuses anciennes dates sont approximatives. Le contenu s'affinera au cours du temps. Les archives de l'ISAF m'ont déjà permis de récupérer un bon nombre d'informations depuis 1983.

- Dans les années **1970** :
 - ajout de la côte des 3500 mm pour éviter un allongement de la ligne de flottaison.
- Depuis **Mars 1983** :
 - anneau dans la voile : 30mm remplacé par 40mm dans la règle 6.iii
 - Possibilité de mettre des poignées de rappel sur les bancs de rappel s'ils rentrent dans les dimensions des règles 8.4.iv, 8.4.v et 8.4.viii.
 - Une pièce doit être fixée sur la bôme pour empêcher la voile de pouvoir dépasser la bande de mesure.
 - Nouvelle méthode de mesure de la voile pour le contrôle de la largeur à 1/2 et 3/4 de hauteur.
- Depuis **Mars 1984** :
 - tous bateau jaugé après cette date doit impérativement comporter une cloison étanche entre la section 3 (à 2800 mm du tableau arrière) et le mât. Un tuyau doit être prévu pour vider le caisson avant vers le cockpit ou le puits de dérive.
- Depuis **mars 1990** :
 - La voile doit être construite avec le même tissu sauf pour les renforts et pour la fenêtre d'une taille maximale de 0,28 m2.
 - Le pumping pour initier un départ au surf ou au planning ne peut se faire qu'après la poulie du bas (au moins 3 brins).
- Depuis **Mars 1992** :
 - Le profil du safran doit être entre les 2 courbes tracées de part et d'autre du profil théorique.
 - le safran à 15° est autorisé en plus du safran classique à 30°. Objectif : faciliter la prise en main d'une Yole OK par les juniors.
 - Le haut du mât au delà des 5400mm au dessus de la bande n°1 doit être d'une couleur contrastante.
 - Les poids correcteurs dans la limite des 5 kg doivent être fixés sur la face avant de la section 2 en contact avec le dessous des bancs de rappel.
 - L'insigne de la classe sur la voile doit mesurer un minimum de 200mm x 335mm. (Règle ISAF 25)
- Depuis **Mars 1994** :
 - Le constructeur doit payer le droit de construction à l'association nationale de Yole OK, laquelle lui retournera un reçu et une plaque ISAF.
 - Le jaugeur doit remplir 2 certificats de mesure et les remettre au propriétaire.
- Depuis **Mars 2003** :
 - le carbone est autorisé pour la construction des mâts, le poids mini descend de 8,5 kg à 8 kg (600 g maxi de poids correcteurs).

Evolution des règles de jauge de la Yole OK

- Depuis **Mars 2004** :
 - Dérive et safran peuvent être construits en mousse + fibre de verre.

- Dès **Mars 2005** :
 - la section minimale des mâts devrait passer de 62 à 60 mm pour simplifier la transformation des anciens mâts de finn. Voir [amendements proposés pour 2005](#).